



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

**23 NOV. 2023**

DU BRABANT WALLON

Greffé

N° d'entreprise : **0676 848 776**

Nom

(en entier) : **CASSIS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Parc Industriel 9, 1440 Braine-le-Château**

**Objet de l'acte : Reconduction de mandats d'administrateurs et nomination d'un commissaire**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 août 2023 :

"

(...)

7. Le mandat d'administrateur de Naxival SPRL vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. A l'unanimité, l'Assemblée réélit pour un nouveau terme de 4 ans, en tant qu'administrateur, la société Naxival SPRL, dont le siège social est sis à Chaussée de Charleroi 476 - 1370 Jauchette, et représentée par Monsieur Bernard van Beek. Son mandat viendra à échéance au terme de l'assemblée générale de 2027.

8. Le mandat d'administrateur de Misohama vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. A l'unanimité, l'Assemblée réélit pour un nouveau terme de 4 ans, en tant qu'administrateur, la société Misohama, dont le siège social est sis à 9 Parc Industriel 1400 Wauthier Braine, et représentée par Monsieur Geoffrey Baudts. Son mandat viendra à échéance au terme de l'assemblée générale de 2027.

9. L'assemblée élit EY Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Carlo-Sébastien D'Addario, comme réviseur pour un mandat de trois ans prenant cours immédiatement et prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes clôturés au 31/1/2026.

10. Enfin, l'assemblée générale donne mandat spécial à Geoffrey Baudts, Carine Fayt et Sophie Morillion, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec un pouvoir de sous-délégation, aux fins de déposer tous les documents requis auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent et accomplir toutes les formalités requises dans le cadre de la publication aux Annexes du Moniteur belge des décisions mentionnées ci-dessus (y compris la signature des formulaires I et II), et remplir, compléter ou signer tous les documents requis en relation avec toute modification à apporter à la Banque Carrefour des Entreprises ou autres administrations. A cette fin, le mandataire peut, au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et, d'une manière générale, prendre toutes mesures nécessaires.

(...)

"

Extrait de la procuration sous seing privé du 13 novembre 2023 :

"

Madame Sophie MORILLION (...) est titulaire d'un mandat spécial donné sous seing privé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la SA CASSIS (...) « aux fins de déposer tous les documents requis auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent et accomplir toutes les formalités requises dans le cadre de la publication aux Annexes du Moniteur belge des décisions mentionnées ci-dessus (y compris la signature des formulaires I et II), et remplir, compléter ou signer tous les documents requis en relation avec toute modification à apporter à la Banque Carrefour des Entreprises ou autres administrations. A cette fin, le mandataire peut, au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et, d'une manière générale, prendre toutes mesures nécessaires. »

Par la présente, Madame Sophie MORILLION donne (...) procuration à Me Grégory de Sauvage et/ou Me Charles Haverbeke et/ou Me Julien De Clerck et/ou tout autre avocat du cabinet CMS DeBacker dont les bureaux sont situés à 1170 Watermael-Boitsfort, Chaussée de La Hulpe 178, chacun pouvant agir seul et avec pouvoir de subdélégation, aux fins de procéder aux formalités visées ci-dessus, et plus précisément de

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



procéder à la publication aux Annexes du Moniteur Belge des (extraits légalement prescrits des) décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de CASSIS du 31 août 2023.

(...)

"

Charles Haverbeke  
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/12/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).